

Préparer l'après

Si pour l'AGPM l'annonce d'une dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République a été une déflagration, il n'est pas question de faire dans le commentaire politique. En responsabilité, et pour poursuivre notre ambition pour la filière maïs, l'AGPM s'organise pour peser dans les débats, à Paris comme à Bruxelles, pour les prochaines mandatures. La production, sa durabilité et le revenu de nos producteurs restent notre boussole, nos priorités. Et qui que les français portent en gouvernement, nous les défendrons !

Le chiffre du mois

85 %, c'est le pourcentage de surfaces de maïs semées au 27 mai contre 98 % en moyenne entre 2019 et 2023.

MARCHÉS

LES MARCHÉS DOMINÉS PAR LA MÉTÉO

Depuis la fin avril, les cours des céréales sont repartis sur une tendance haussière du fait des aléas climatiques touchant la production de blé dans l'hémisphère nord. Alors que les prix du maïs offrent de nouvelles opportunités, il est nécessaire de bien penser sa stratégie de commercialisation.

Les tensions se renforcent sur le blé

Les tensions se renforcent sur le bilan mondial du blé avec de nombreux grands producteurs de l'hémisphère nord en difficulté ce printemps. Cela a relancé, à partir de la fin avril, le mouvement de hausse des prix des céréales débuté à la fin février.

En effet, les pluies sans discontinuer sont pénalisantes pour l'Europe de l'Ouest mais c'est surtout la situation du bassin de la Mer Noire qui inquiète les opérateurs. Trois des principaux exportateurs mondiaux de blé s'y trouvent : l'Ukraine, le Kazakhstan et surtout la Russie, 1^{er} exportateur mondial. Le déficit hydrique s'y renforce depuis plusieurs semaines et il est prévu qu'il se maintienne au moins de juin, accompagné de surcroît de températures plus chaudes que la normale. La production de blé de la zone devrait s'en trouver une nouvelle fois affectée. A titre d'exemple, la production russe, encore attendue au-delà de 90 Mt au début du mois de mai a été revue plusieurs fois en baisse pour être envisagée désormais entre 80 et 85 Mt par la plupart des analystes.

La production n'est pas le seul facteur de tension, la demande mondiale en blé devrait également tendre le bilan. L'Inde a ainsi annoncé vouloir abaisser ses droits de douane sur la céréale de manière à alléger la tension sur les prix intérieurs alors que ses stocks publics sont au plus bas depuis 16 ans. Cela devrait générer jusqu'à 5 Mt d'importations supplémentaires. Le ratio stocks/utilisations des grands exportateurs, déjà très bas, pourrait ainsi se trouver à son plus bas historique.

Cette situation tire les prix du maïs à la hausse au niveau mondial comme au niveau européen et ce même si le bilan mondial du maïs est bien plus confortable que celui du blé, notamment du fait de stocks lourds aux États-Unis. Cette forte hausse des prix du blé devrait par ailleurs contribuer à l'allègement du bilan du maïs dont les utilisations, notamment en alimentation animale, devraient se trouver favorisées du fait d'un écart de prix importants entre les deux céréales.

Réfléchir à sa stratégie de commercialisation

Cette remontée des prix, observée tant pour la récolte 2023 que pour celle à venir, est bienvenue après un début d'année très morose mais elle sera, comme à l'accoutumée, accompagnée d'une importante volatilité à partir de la fin du mois de juin, avec une probable révision en hausse des surfaces américaines de maïs, et au mois de juillet, crucial dans l'établissement du rendement dans la Corn Belt et donc du potentiel de production américain.

Avec des prix pour la récolte 2024 qui approchent à nouveau les 220 €/t, pour la première fois depuis l'été dernier, des opportunités peuvent d'ores et déjà être saisies à condition de bien réfléchir sa stratégie de commercialisation.

Cela passe tout d'abord par une connaissance fine de son coût de production alors que le prix des intrants a lui aussi connu une grande volatilité. Pour cela, on peut s'appuyer sur les outils gratuits d'Arvalis Impact Charges et Impact Cout Production (<http://oad.arvalis-infos.fr/>). Compte-tenu des conditions de semis, le prix du séchage devra être envisagé de manière réaliste. Une fois le coût de production établi, en partant d'une hypothèse de rendement moyen ou du plus bas rendement historique, on peut y soustraire les soutiens PAC afin de déterminer son seuil de commercialisation.

Ces étapes passées, il est possible de se fixer des objectifs et d'échelonner ses ventes pour la récolte 2024 tout en veillant à ne pas engager plus de 50 %

des volumes avant floraison du maïs au risque de faire face à un manque de volume en cas d'aléa de production.

Par ailleurs, les prix pour la récolte 2023 ont aussi fortement progressé ces dernières semaines à la faveur des tensions sur la production de blé maïs aussi de l'effacement progressif de la concurrence ukrainienne sur l'UE. Ils approchent ou dépassent les 200 €/t sur la plupart des régions, de quoi procéder aux dernières ventes dans les semaines qui viennent si des stocks sont encore présents.

Que vous gériez vous-même votre commercialisation ou que vous la déléguiez totalement ou partiellement à un organisme stockeur, de nombreux outils existent pour ne pas passer à côté d'une opportunité de prix !

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

LE VIRAGE DE LA SIMPLIFICATION

Après seulement un an de mise en œuvre, la réforme 2023-2027 de la PAC s'apprête à connaître un tournant ! Face à la gronde des agriculteurs européens et à quelques mois des élections européennes, la Commission a montré sa capacité à réagir en un temps record et proposé des solutions visant à simplifier le quotidien des producteurs et des administrations nationales.

Un besoin urgent de plus de souplesse

Souhaitant répondre aux mobilisations agricoles sans précédent, qui se sont déroulées de fin 2023 au printemps 2024 dans plus de 21 États membres, la Commission Européenne a proposé en mars 2024 un « paquet » réglementaire pour simplifier la PAC et apporter plus de souplesse dans l'application des règles demandées aux agriculteurs.

Le constat est sans appel ! Les règles de la PAC actuelle sont trop rigides et inadaptées au nouveau contexte auxquels font face les agriculteurs européens :

- Un éventail exceptionnel de difficultés marquées par des aléas climatiques de plus en plus fréquents, les prix élevés de l'énergie et des intrants ou encore les incertitudes liées à la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine...
- Des conséquences sur la production et le revenu des agriculteurs ainsi que sur le calendrier des pratiques agronomiques « normales ».

Le bilan après une année d'application de la PAC de revoir certaines dispositions afin d'offrir plus de souplesse dans l'application de certaines normes.

Et ce sans compter la lourdeur et les charges administratives qui pèsent sur les agriculteurs.

Plus que jamais, il était demandé plus de souplesse dans l'application des règles de la nouvelles PAC.

Simplification de la conditionnalité

Présentées le 15 mars 2024, le paquet de mesures de la Commission a été formellement adopté et validé par le Parlement européen, fin avril, et le Conseil des ministres courant mai. Les mesures portent principalement sur :

- La possibilité étendue de prendre des dérogations notamment en cas d'aléas climatiques.
- Les modifications des règles « trop rigides » de la conditionnalité liées à la couverture hivernale des sols (BCAE 6), à la rotation des parcelles (BCAE 7) et aux surfaces non productives (BCAE 8).
- Concernant la BCAE 8, l'obligation de jachère de 4 % est supprimée sous condition de mettre en place un éco-régime offrant un soutien aux agriculteurs qui maintiennent une part des terres arables dans un état non productif ou pour l'implantation de nouvelles particularités topographiques.
- Concernant la BCAE 7 relative à la rotation, un sujet majeur pour l'AGPM, la rotation reste obligatoire mais les États membres sont autorisés à ajouter la possibilité de satisfaire à cette obligation par la diversification des cultures selon les règles de la diversification de l'ancienne PAC.

Une victoire syndicale pour l'AGPM

C'est une victoire pour l'AGPM qui ne cesse de témoigner de la réalité de terrain et des problématiques concrètes agronomiques et économiques que les producteurs peuvent rencontrer au quotidien ! La Commission Européenne a enfin entendu une partie des demandes du monde agricole en matière de simplification et de pragmatisme dans les mesures à appliquer.

Ces mesures vont globalement dans le bon sens, avec des assouplissements pérennes jusqu'à la fin de la PAC actuelle et qui devraient pouvoir être rapidement mises en œuvre grâce à l'architecture actuel du PSN français.

L'AGPM continue à agir pour assurer la bonne mise en œuvre de ces décisions dans l'intérêt de la filière maïs. Elle veille tout particulièrement au maintien de l'équilibre entre les systèmes maïs et les territoires et à ce que ne soit pas remis en cause l'approche maïs/couverture hivernale en perspective de la future PAC.

■ 100 projets d'hydrauliques agricoles promis, mais encore ?

Parmi les annonces du Premier Ministre le 27 avril dernier, figure l'engagement de « préserver notre souveraineté agricole et alimentaire avec une liste de 100 projets d'hydraulique agricole, compatible avec une gestion durable de la ressource, dont les travaux seront finalisés d'ici la fin de l'année ». Si une première liste de 50 projets a été envoyée, force est de constater que le compte n'y est pas. Curieux de constater que sur 50 projets, presque la moitié est déjà en service pour 2024. Nous attendons une méthode de travail claire pour que tous les projets, y compris ceux qui sont bloqués, puissent enfin sortir de terre.

■ Communication grand public « Cet épi m'épate » : carton plein pour le partenariat avec « Néo »

La campagne de communication de Cet Epi M'Épate en partenariat avec le média des territoires « Néo », financée par la FNPSMS, s'est achevée courant du mois de mars. Pendant 10 semaines, ce ne sont pas moins de 5 portraits de maïsiculteurs au champ, issus de tous les territoires et de toutes les filières maïsicoles, qui ont été diffusés sur l'ensemble des réseaux de Néo ainsi que de ceux de Cet Epi M'Épate. L'objectif ? Faire de la pédagogie et communiquer positivement sur la production de maïs, sur la plante et sur le métier d'agriculteur, en parlant techniques de production, atouts et bénéfices environnementaux, usage de l'eau et irrigation, économie des exploitations et des territoires ou encore filières et débouchés. Le résultat ? Une campagne très visible et largement plébiscitée : près de 1,9 million de personnes touchées et 1,2 million de vues soit 114 % de l'objectif fixé. Côté interactions, les vidéos ont généré près de 90 000 interactions (likes ou commentaires) soit un taux d'engagement de 4,6 %, supérieur à la moyenne du média qui est à 3,2 %.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS			
Prévisionnel mai 2024 (1 000 t)		2022 /23	Prév. 2023 /24
Ressources	Stock départ	2 315	1 654
	Collecte	8 629	10 648
	Importations	667	330
Utilisations	FAB	2 441	2 750
	Util. humaines et indus.	2 535	2 280
	Exportations	3 813	4 123
	Autres	1 169	1 207
Stock final (ressources - utilisations)		1 654	2 271

